

Mamoudzou, le 3 juin 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fièvre de la Vallée du Rift à Mayotte : point de situation au 3 juin 2019

La circulation de la Fièvre de la Vallée du Rift (FVR) se poursuit à Mayotte. Maladies animale d'origine virale, la fièvre de la vallée du Rift affecte principalement les ruminants domestiques (bovins, ovins, caprins), provoquant des avortements et une forte mortalité chez les jeunes animaux. Elle peut se transmettre de l'animal malade à l'Homme. Un total de **123 foyers animaux et 137 cas humains** ont été signalés depuis la survenue des premiers cas fin novembre 2018. Dans ce contexte, à l'approche de la fête de l'Aïd et de la saison des manzarakas, les autorités sanitaires rappellent l'importance de respecter les mesures de prévention pour éviter la contamination.

Situation épidémiologique au 3 juin 2019

- Les prélèvements effectués par les vétérinaires sur des animaux malades ou lors d'avortements ont permis d'identifier, durant la semaine écoulée, **2 nouveaux foyers animaux** soit un total de **123 foyers d'animaux malades (dont 98 foyers bovins et 25 petits ruminants)**.

Les foyers animaux sont en diminution. Depuis début mai, seuls 4 nouveaux foyers ont été identifiés (communes de Mamoudzou, Ouangani et Chirongui)

- Le laboratoire du CHM a signalé durant la semaine écoulée **3 nouveaux cas humains**, soit un total de **137 cas humains** de FVR depuis le début de l'épidémie. Parmi les cas signalés, **2 cas graves** ont été rapportés à ce jour.

Depuis début avril, le nombre de nouveaux cas est stable avec une moyenne de 4 cas par semaine.

La saison des pluies, favorisant la prolifération des moustiques, touche à sa fin et devrait s'accompagner d'une poursuite de la diminution de cas animaux.

Toutefois, à l'approche de la fête de l'Aïd el Fitr et de la saison des grands mariages, les autorités sanitaires rappellent à la population d'être vigilante en cas **d'abattages d'animaux, de consommation de viande et de consommation de lait caillé**.

Il est fortement recommandé de suivre les recommandations pour se protéger la maladie.

RECOMMANDATIONS POUR SE PROTEGER DE LA MALADIE

>> Pour les éleveurs et les personnes en contact avec les animaux :

- **Se laver les mains** avec du savon après contact avec des ruminants domestiques (bovins, ovins, caprins).
- **Ne pas manipuler sans protection des animaux malades ou ayant avorté, ni les produits d'avortements.**
- **Ne pas manipuler les carcasses d'animaux sans protection.**
- **Porter obligatoirement des gants, des lunettes couvrantes et surtout un masque pour l'abattage de tout animal.** En effet, les animaux infectés peuvent ne présenter aucun signe, alors qu'ils peuvent transmettre le virus.

>> Pour l'alimentation :

- **Faire bouillir le lait**
- **Ne pas consommer de lait caillé sauf s'il a été bouilli puis caillé par ferments lactiques.**
- **Se laver les mains après découpe de la viande.**
- **Bien faire cuire la viande**
- **Ne jamais consommer la viande d'un animal malade.**

>> Pour se protéger des piqûres de moustiques :

- **Éliminer les gîtes larvaires, vider tous les récipients qui peuvent contenir de l'eau.**
- **Utiliser des moustiquaires et des produits répulsifs.**

>> En cas d'apparitions de symptômes :

- **Consulter immédiatement son médecin traitant.**

Contact Presse ARS OI :

Manon RABOUIN - Tél : 02 62 93 94 93 - Port : 06 92 65 48 66 - Courriel : manon.rabouin@ars.sante.fr

Contact Presse DAAF :

Josette MUSSARD - Tel 02 69 61 89 37 – Courriel: josette.mussard@agriculture.gouv.fr